

Elle sait, du reste, également que, plus tard, si Dieu a pitié d'elle, calme son cerveau, lui rend ses forces et son courage, il lui sera permis de réclamer sa fille... L'administration la lui rendra, lorsqu'on lui aura prouvé que l'enfant, désormais, sera à l'abri du besoin et retrouvera, près de sa mère, aide, conseils, exemples et protection.

Elle entre.

Elle n'a pas besoin, maintenant, qu'on lui indique le chemin.

Elle passe en courant dans le corridor, et la voici dans la salle d'attente.

Elle y est seule.

Mais, dans la salle d'abandon, une mère est encore devant le garde de la nuit. Car on ne chôme pas, en la triste maison. Paris lui envoie tout les jours vingt à trente de ses enfants de la misère ! Vingt à trente mères défilent ainsi, cachant leur honte ou dérochant leurs larmes, dans la pièce nue où se tient une femme, pendant le jour ; remplacée par un homme, depuis le soir jusqu'au lendemain matin.

Elle s'assied sur le banc où, tout à l'heure, l'horrible fille aux taches de rousseur lui a dit : " On s'y fait, allez ! Moi, c'est le troisième ! "

Mais elle n'est même plus tentée de regarder Bertine et de revenir en arrière.

Elle n'a plus la tête à elle, en ce moment-là.

La bouche entrouverte, les yeux agrandis et fixes, immobile, le buste affaissé et penché en avant, au-dessus du cher petit fardeau qu'elle porte entre ses bras, elle rêve... A quoi ?

A quoi rêvent les fous !...

La porte s'ouvre. Une infirmière paraît.

— Si vous voulez entrer ? C'est votre tour...

Elle obéit.

La salle d'abandon ressemble à la salle d'attente. Une porte donne sur le même corridor par où, dans un instant, on emmènera sa fille. Une autre porte, laissée béante, communique avec une pièce où apparaît un lit. C'est là que couche le garde de nuit, en attendant qu'on le réveille, à chaque fois que les mères entrent avec leurs petits...

Rien de plus dans l'autre salle... si ce n'est un berceau, sous la fenêtre, éclairé par un bec de gaz...

Un poêle énorme surchauffe l'atmosphère...

Le garde vient de s'asseoir à son bureau et tire d'un carton quelques papiers.

Il jette un regard sur la jeune femme.

Il est habitué à toutes ces misères. Dans les premiers temps, il a plus d'une fois senti des larmes dans ses yeux, lorsque se passaient devant lui ces scènes navrantes, nouvelles alors.

Depuis, son cœur ne s'est pas endurci, mais il est devenu presque indifférent.

Il lui reste encore de la bonté, mais une bonté administrative ; l'employé a remplacé l'homme.

Devant Juliette, sur le mur, la pancarte qu'elle a déjà lue dans la salle d'attente.

Et cette autre, près de la porte, en grosses lettres aussi, bien voyantes :

*Les nouvelles des enfants déposés à l'hospice sont données aux parents quatre fois par an aux époques ci-après :*

" Du 16 au 28 février.

" Du 16 au 30 mai.

" Du 19 au 30 août.

" Du 16 au 30 novembre.

" Avenue Victoria, No 3.

L'employé a préparé des bulletins. D'un côté sont les innombrables questions qu'il est obligé de poser, inutiles et fatigantes. — De l'autre côté, une colonne en blanc où il inscrit les réponses.

— Asseyez-vous, madame, dit-il.

Et l'interrogatoire pénible, — qui éloigne certainement bien des mères et peut être la cause indirecte de bien des infanticides, — commence pour la jeune femme.

— Vous avez pris connaissance de cet avis ? dit l'employé en montrant la pancarte pendue au mur.

Elle fait signe qu'elle l'a lue.

— Vous êtes donc libre de vous taire.

Elle murmure d'une voix très basse, éteinte, mourante :

— Je répondrai. Je n'ai rien à cacher...

— Bien. Quel est le sexe de votre enfant ?

— Une fille.

— Ses nom et prénoms ?

— Albertine Larnaudet.

— Le lieu et la date de la naissance ?

— Elle est née à Paris, il y a quatre mois, le 5 décembre 1872.

— A quelle mairie a-t-elle été inscrite ?

— A la mairie du cinquième arrondissement.

— Est-ce une enfant naturelle ?

— Non, monsieur, je suis mariée depuis un peu plus d'un an, au commencement de l'année dernière !...

— Où êtes-vous accouchée ?

— A la clinique de la rue d'Assas.

— Votre enfant est catholique ?

— Oui, monsieur, elle a été baptisée.

La première partie du bulletin était remplie. L'employé fit détailler, par Liette, les motifs qui amenaient l'abandon de son enfant. Il consignait ces motifs en quelques notes rapides, sur son procès-verbal. Cette fois, ce n'était ni la honte, ni l'inconduite, qui comparaissaient devant lui. C'était la misère, aux prises avec la maladie ; la misère qui se débattait, impuissante ; la misère dans ce qu'elle avait de plus navrant.

L'employé essuya soigneusement sa plume sur un carré d'étoffe noire, en enleva un fil, entre les deux ongles, la trempa dans l'encre, fit sur le papier deux ou trois fois le geste de l'homme qui va tracer une majuscule superbe, à grande envolée.

Et il reprit son interrogatoire.

Comment s'appelait-elle ? Où s'était-elle mariée ? Depuis combien de temps son mari l'avait-il abandonnée ? Les nom, prénoms, âge, profession, date de naissance et domicile actuel du mari ? Epoque précise, motifs et circonstances de l'arrivée de Juliette à Paris ? Dans quel but était-elle venue ? Il lui demanda, à la pauvre femme, hébétée par tant de questions oiseuses, cruelles, sottes, si elle avait des papiers, des lettres, témoignages ou justifications, qu'elle pourrait produire à l'appui de ce qu'elle répondait !... Il lui demanda si elle était logée en garni ou si elle était dans ses meubles !... Il lui demanda quel était le montant de son loyer !... Il lui demanda si elle avait l'intention de se fixer définitivement à Paris ou dans le département de la Seine !... Et si elle ne le voulait pas, il lui demanda où elle comptait aller.

Elle répondait, brisée, anéantie, affolée... Elle répondait les yeux secs, enflammés, ne pleurant plus, parce qu'elle avait trop pleuré, depuis longtemps, et parce qu'elle n'avait plus de larmes.

Mais ce n'était pas fini... L'homme interrogeait toujours.

Il demandait à Juliette quelles étaient ses ressources et quelles étaient ses charges !...

Il demandait si elle avait encore son père et sa mère !... Et puisqu'elle disait qu'ils étaient morts, il la pria, — mettant de la variété dans son supplice et raffinant ses tortures, — de lui indiquer le lieu et la date du décès !... Et il la pria aussi de lui donner les noms et prénoms de son père et de sa mère !...

Il lui demandait si elle avait eu d'autres enfants que cette petite Bertine qu'elle délaissait !

Et il écrivait toujours, il écrivait sans cesse, d'une écriture régulière et moulée, arrondissant les majuscules d'un geste large, qui était son geste favori, et dessinant, sur chacune, de petites arabesques, à chaque alinéa, pour que le coup d'œil fût plus joli.

Juliette regardait tout cela, sans rien comprendre.

Pourquoi lui faisait-on tant de questions ?

Elle ne le savait pas.

Elle était horriblement malheureuse. Elle venait pour abandonner sa fille. Pourquoi ne la lui prenait-on pas, tout simplement, et puisqu'elle avait le droit de se taire à toutes ces questions, pourquoi les lui poser ?

Bertine était éveillée, mais se tenait tranquille, les yeux ouverts. Elle semblait écouter ces choses qui l'intéressaient, qui étaient si redoutables pour elle.

On allait la prendre dans les bras de sa mère, pour la jeter, sans protection, à tous les hasards de la vie...

Elle était encore, aujourd'hui, pour quelques minutes, la fille de Liette, la jolie et tendre Liette ; elle ne sera plus tout à l'heure, avec son collier au cou, signe d'abandon et signe d'esclavage, que l'enfant de l'hospice...

Juliette murmura, l'embrassant, les seuls mots qu'elle trouvait :

— Ce n'est pas ma faute, chérie, ce n'est pas ma faute !

L'employé disait :

— Vous êtes-vous adressée à l'Assistance publique pour en solliciter des secours et élever votre enfant ?...

— Oui, monsieur, ce secours a été de vingt-cinq francs, d'abord, de quinze francs, après un ou deux mois... Et je n'ai pas pu... non je n'ai pas pu... Ce n'était pas assez...

Et obstinée dans son idée fixe :

— Ce n'est pas ma faute, ce n'est pas ma faute !...

— Vous a-t-on dit que l'admission de votre enfant à l'hospice des assistés ne constitue pas un placement temporaire, mais qu'il s'agit d'un abandon véritable ?

— On me l'a dit... Il y avait tant de gens autour de moi pour me renseigner.

— Connaissez-vous les conséquences de cet abandon ?...

— Les conséquences ?... Je ne sais...

— Il est de mon devoir de vous les faire connaître. Vous ignorerez absolument dans quel pays, dans quel endroit votre fille sera placée en nourrice... Vous n'aurez avec elle aucune communication...

Et désignant l'écrêteau suspendu à sa gauche :

— Il ne vous sera donné des nouvelles de votre enfant que tous